



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

En 2019, vous devrez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 300 €.

M RAMBURE FRANCIS
6 ALL HENRI DUNANT
80470 DREUIL LES AMIENS

19033

Vos références	
Numéro fiscal (C) :	13 63 809 680 247
Référence de l'avis :	18 19 4036983 41
Numéro de propriétaire :	031 R02926 M
Débiteur(s) légal(aux) :	
PROP/INDIVIS 0151 MBNXB2	
M RAMBURE FRANCIS	
PROP/INDIVIS 02101 MBNXBZ	
MME CHORIN MARTINE THERESE	
Numéro de rôle :	221
Date d'établissement :	06/08/2018
Date de mise en recouvrement :	31/08/2018

Votre situation	
MONTANT À PAYER	
Au plus tard le 15/10/2018	862,00 €

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Vos démarches

- ↳ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ↳ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ↳ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ↳ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BRIVE LA GAILLARDE - S.A.I.D. BRIVE URBAIN
50 BD GONTRAN ROYER CS 10403 - 19119 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX
Tél : 05 55 18 31 00

*(Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : 19 CORREZE

Commune : 031 BRIVE LA GAILLARDE

	TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
	Taux 2017	35,22 %	%	%	21,35 %	%	4,61 %	%	%	
	Taux 2018	35,15 %	%	%	21,35 %	0,145 %	4,10 %	%	%	
	Adresse	39 RUE DESCARTES								
Propriétés bâties	Base ①	1284			1284	1284	1284			
	Cotisation	451			274	2	105		832	
	Cotisation lissée ②									
	Adresse									
	Base ①									
	Cotisation									
	Cotisation lissée ②									
	Cotisations									
		2017	447			271	-	98		
		2018	451			274	2	105		832
Variation	+0,89 %	%	%	%	+1,11 %	- %	+7,14 %	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles									
	Bases terres agricoles									
	Cotisations									
		2017								
		2018								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
			Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « collectivité »							Droit fixe :			
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de	52 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	30			
	Dégrèvement « Habitation principale »									
	Dégrèvement JA « état »									
	Dégrèvement JA « Collectivité »									
	Montant de votre impôt :								862	